

RÈGLEMENT DE COURSE LE PRIX DES DISPARUS

Épreuves de coupe ROUTE 2025

CS Bourail section cyclisme

ARTICLE 1 :

Présentation :

Le CS Bourail, section cyclisme « CSB », organise une course cycliste intitulée « Le prix des disparus ». Cette épreuve se disputera sur route ouverte à la circulation, le dimanche 27 juillet 2025, sur la commune de Bourail.

La course se déroule sur 2 épreuves consécutives. Un contre la montre, une course de plat. (Voir art.7 : parcours)

Un classement général sera établi à l'issue des 2 courses pour désigner les vainqueurs de ce prix. Ce classement général comptera pour la coupe route 2025.

ARTICLE 2 :

Inscriptions et droits :

Les inscriptions se feront uniquement sur INLIVE jusqu'au mercredi 23 juillet 2025, minuit dernier délai. Pas d'inscriptions sur place.

Les concurrents(es) à partir de la catégorie minime U15 pourront participer aux épreuves.

Les tarifs sont les suivants :

-Le CLM + la course :

- 1500 frs pour les U15 et U17
- 4000 frs pour les licenciés
- 4500 frs non licenciés

Les personnes qui ne possèdent pas de licence FFC, devront préalablement souscrire une licence « Pass Découverte » à prendre sur le site suivant :

<https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/prendre-une-licence-individuelle/>

Une fois la licence souscrite, celle-ci sera à charger sur le formulaire Inlive pour l'inscription. Si celle-ci n'est pas chargée ou si un faux est transmis, votre inscription pourra être considérée comme caduque et sans qu'aucun remboursement de l'inscription ne soit fait.

ARTICLE 3 :

Chronométrage et dossards :

L'épreuve sera chronométrée par Inlive avec le système de transpondeurs qui sont la propriété du CRCNC. Les coureurs/coureuses devront venir récupérer leur transpondeur et leurs identifiants (Dossards et plaques) à la table d'émargement selon l'horaire mentionné dans ledit règlement. Le kit sera à rendre à la fin des deux épreuves.

- Si le kit n'est pas rendu, une amende de 8.000F sera appliquée.

Si le cycliste perd son transpondeur, il devra au plus vite le signaler à inlive@inlive.nc et devra payer 8.000F pour la perte du transpondeur.

Si le cycliste perd son dossard et/ou plaque il devra au plus vite le signaler à inlive@inlive.nc et devra

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.

Il est interdit de fumer sur le circuit.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

Règlement de course du PRIX DES DISPARUS – épreuve de CYCLISME SUR ROUTE

payer 1.000F.

- Si le cycliste ne s'acquitte pas des amendes, il sera interdit de s'inscrire aux et prochaines épreuves, Cela pourra aller jusqu'au blocage de sa licence FFC.

ARTICLE 4 :

Remboursement et Assurance :

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date pourra alors être proposée pour un éventuel report.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

L'association informe les participants non-licenciés FFC qu'il est dans leur intérêt de posséder ou de souscrire à titre personnel à une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés à un tiers ou pas (chute, dommage matériel, etc...), ou dans laquelle un tiers ne pourrait être considéré comme responsable (obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92h562 du 13 juillet 1992).

ARTICLE 5 :

Les Classements et catégories :

- COURSE ROUTE – selon les catégories du règlement ROUTE NC 2025

(Open, Access 1 2 3 4, U17, U15. Aussi bien femmes et hommes)

-Les classements de chaque catégorie seront effectués à chaque arrivée, par INLIVE et le directeur de course.

ARTICLE 6 :

Les Règlements de courses :

Ils respecteront strictement les règlements fédéraux et régionaux en vigueur. Ces derniers sont consultables sur le site de la FFC pour le Fédéral:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

et au CRNC NC : Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie, pour le régional.

Tout coureur devra les respecter à la lettre.

ARTICLE 7 :

Horaires et parcours :

- 1- Dimanche 27 juillet : Contre la montre de 3,5 kms.** Le 1^{er} départ sera donné à **8h 00**.
Chaque coureur partira toutes les 30 secondes. **Ouvert aux U15.**

Départ de l'entrée sud de Nessadiou, après le pont. L'arrivée se fera sur le vélodrome de Nessadiou.

- 2- Dimanche 27 juillet : Course en ligne (étape de plat) tour de 30 kms.** Le départ sera donné **45 min après l'arrivée du dernier coureur du CLM**, ou au maximum **10h 00**.
Ouvert aux U15

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.

Il est interdit de fumer sur le circuit.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

Règlement de course du PRIX DES DISPARUS – épreuve de CYCLISME SUR ROUTE

- **Premier peloton : OPEN, ACCESS 1, ACCESS 2 et U17 → 3 tours dont 10kms de fictif**
- **Deuxième peloton, 1min après : Femmes, ACCESS 3, ACCESS 4, ~~U17~~ → 2 tours dont 5kms de fictif**
- **Les U15 seront dans le deuxième peloton mais n'auront que 1 tour**

Départ du vélodrome, direction le pont de la Nera. A la sortie sur la RT1 au niveau de Leader Price, les coureurs partiront vers le village et effectueront un demi-tour au niveau du premier rond-point du collège public. Ils reprendront la RT1 en direction du sud, rentreront à l'entrée sud de Nessadiou. L'arrivée sera jugée dans la ligne droite avant l'entrée du vélodrome.

ARTICLE 6 :

La Sécurité et Ambulance :

Des bénévoles signaleurs seront postés aux intersections ou selon nécessité (rond-point – intersections).

La police municipale sera présente en ouverture de course.

L'organisateur a pour obligation de prendre une ambulance pour la manifestation. Ici l'organisation prévoit **une ambulance suiveuse durant l'épreuve sur route et un médecin en la personne du Dr DUCHATEAUX. Leurs coordonnées seront affichées à la table d'émergence.**

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un blessé, l'organisation contactera le **SAMU** par téléphone au **15**, afin d'avoir l'aval du médecin urgentiste en poste, pour l'évacuation du patient soit par ambulance privée, soit par le SMUR.

Le CSB contacte les pompiers de l'organisation de la manifestation (date, lieu, contraintes terrain, etc.).

Une couverture de communication globale de l'intégralité des circuits, courus, est prévue. La communication des informations doit pouvoir se faire de manière intégrale et rapide sur l'ensemble du parcours. Pour se faire l'organisateur mettra également en place suffisamment de moyens techniques et humains (commissaires ou bénévoles) sur l'ensemble des circuits afin de communiquer tout incident ou accident dans les meilleurs délais.

Les participants à la course seront tenus de respecter scrupuleusement le code de la route ; la route restant ouverte à la circulation durant toute la compétition.

Un non-respect de cette règle engendrera des sanctions.

ARTICLE 7 :

Protocole :

La remise des prix aura lieu à la suite de l'arrivée du dernier coureur de l'épreuve de course en ligne. Elle récompensera les U15 et le vainqueur au scratch, Femme et Homme et récompensera les classements généraux de chaque catégorie.

Chaque participant est tenu de se présenter à la cérémonie protocolaire, en tenue de cyclistes et chaussures fermées.

Un non-respect de cette règle engendrera des sanctions

ARTICLE 8 :

**Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.
Il est interdit de fumer sur le circuit.
Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.**

Règlement de course du PRIX DES DISPARUS – épreuve de CYCLISME SUR ROUTE

Les Ravitaillements :

Ravitaillement uniquement dans la bosse du vélodrome et à pied

PROGRAMME DU 27/07/2025 :

- 07 h 00 = Convocation + contrôle technique + émargement + échauffement
- 07 h 45 = Clôture de l'émargement
- 08 h 00 = DÉPART du 1^{er} coureur du CLM
- 09 h 00 = DÉPART de la course en ligne (tour de 30 kms)
- 12 h 00 = FIN de COURSE
- 12 h 30 = PROTOCOLE
- 13 h 00 = Prise de congés

**Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.
Il est interdit de fumer sur le circuit.
Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.**